

PROJET DE RÉÉCRITURE

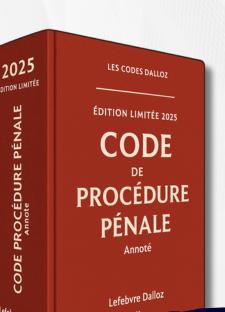
du Code de Procédure Pénale

Une délégation de l'UNSA Police reçue à Beauvau

Madame Laureline PEYREFITTE , directrice des affaires criminelles et des Grâces a présenté le plan général du nouveau code de procédure :

- Une réécriture à droit constant
- Un objectif de clarification et de lisibilité du CPP
 - Un calendrier qui prévoit une entrée en vigueur au Ier janvier 2027

Lors des échanges, la délégation UNSA Police, composée de Thierry CLAIR, secrétaire général, et de Bertrand BONNAUD, délégué zonal adjoint pour l'Occitanie, a exprimé ses préoccupations concernant la période de transition entre le CPP actuel et le Nouveau Code de Procédure Pénale.



Elle a également fait part de son **inquiétude quant** à l'adaptabilité du NCPP dans le logiciel de rédaction des procédures.

Pour l'UNSA Police, **il est impératif** que la mise en place du nouveau logiciel de rédaction des procédures soit concomitante avec le NCPP.



